### République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

## COMMUNE DE VENTEROL

## Séance du 26 mai 2020

Membres en exercice :

Date de la convocation: 22/05/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-six mai l'assemblée régulièrement convoquée,

s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents: 11

Présents: Annabelle TAIX, Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI,

Votants: 11

Jean-Claude GILLON, Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Alexandre BORRELLY, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD,

Romain NOEL

Pour: 11

Représentés:

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Alexandre BORRELLY

# Objet: Election du Maire - DE\_2020\_019

Le 26 mai 2020 à cingt heures

Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GILLON le plus âgé des membres du conseil.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue :

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

#### 1er tour de scrutin

Nombre de bulletins: 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 08/06/2020 004-210402343-20200526-DE\_2020\_019-DE

- Monsieur Jean-Claude GILLON: 1 voix (une voix)
- Monsieur Michel PHILIP: 5 voix (cinq voix)
- Monsieur Bernard RENOY : 5 voix (cinq voix)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 2ème tour du scrutin.

## 2e tour de scrutin

Nombre de bulletins: 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu:

- Monsieur Michel PHILIP: 4 voix (quatre voix)
- Monsieur Bernard RENOY: 7 voix (sept voix)

#### Choisir suivant le cas :

- Monsieur Bernard RENOY ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé(e) maire.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme Les jour, mois et an susdits



Bernard



Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 08/06/2020
004-210402343-20200526-DE 2020 019-DE